

Recommandations pour la définition de mesures BrP de grande valeur

Les projets de mise en réseau et de qualité du paysage seront regroupés à partir du 1^{er} janvier 2028 dans des projets pour la biodiversité régionale et la qualité du paysage (BrP). Cette fusion vise notamment à accroître l'efficacité des mesures de promotion de la biodiversité. Outre la fixation d'objectifs ambitieux et une organisation adéquate des projets (voir les recommandations [ici](#)), il est essentiel de disposer d'un catalogue de mesures de grande valeur adaptées aux exigences des espèces cibles et caractéristiques régionales. Le présent document présente des possibilités d'action et décrit des mesures de grande valeur qui peuvent servir de base à l'élaboration de projets BrP.

1. Contexte

La Confédération a fixé des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) (OFEV & OFAG 2008), parmi lesquels figure la promotion et la conservation des espèces et des habitats typiques des zones agricoles. Elle a également défini des espèces cibles et des espèces caractéristiques pour lesquelles l'agriculture assume une responsabilité particulière. Walter et al. (2013) ont précisé ces objectifs dans le domaine des espèces et défini des objectifs quantitatifs en termes de surface par zone. Lors de l'actualisation et l'évaluation des objectifs OEA en 2016, aucun d'entre eux n'avait été atteint (OFEV & OFAG 2016). Environ 40 % des espèces d'oiseaux typiques des zones agricoles sont toujours menacées (Knaus et al. 2021).

Les espèces OEA ont besoin d'habitats suffisants en superficie et en qualité. Des études montrent qu'au moins 10 à 14 % des paysages agricoles doivent être constituées d'habitats de grande valeur, dont au moins 5 % dans les terres assolées (Oppermann et al. 2020, Meichtry-Stier et al. 2014). L'instrument BrP offre la possibilité d'améliorer la situation de la biodiversité.

2. Besoins d'action et définition d'objectifs en matière de biodiversité et de paysage

Conformément aux directives fédérales, l'élaboration des projets BrP doit s'appuyer sur une analyse de l'état actuel de la biodiversité et du paysage (OFAG 2025) afin de définir des objectifs ambitieux.

Nous avons chiffré les besoins d'action par canton sur la base des données de la SAU de l'OFAG en 2023 (OFAG 2024). Nous nous sommes basés sur la définition des SPB de grande valeur ([Schürmann & Hohl 2024](#))¹ et avons comparé l'état actuel avec les valeurs cibles fixées dans la Conception paysage suisse (CPS, OFEV 2020). Cette comparaison permet de déterminer les besoins d'action. Selon les cantons, la création de nouvelles surfaces de promotion de la biodiversité ou la conversion de SPB existantes en SPB de grande valeur, voire les deux, sont nécessaires pour atteindre les objectifs (Birrer et al. en prép.).

L'opérationnalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture montre les besoins en surfaces SPB de grande valeur dans les différentes zones agricoles de la Suisse. Les besoins en SPB de grande valeur sont très importants dans la zone de plaine jusqu'à la zone de montagne II, bien que la part de SPB y soit relativement élevée. Cependant, seule une petite partie des SPB atteint le niveau de qualité II ou se trouve sur des terres assolées (Walter et al. 2013). **Afin de combler ces lacunes, il convient de déterminer les besoins d'action en matière de surface et de qualité des SPB existantes par zone, pour chaque projet BrP.**

¹ La définition des SPB de grande valeur de la Station ornithologique diffère sur certains points de celle de l'OFAG, voir chapitre 4 dans Schürmann & Hohl 2024.

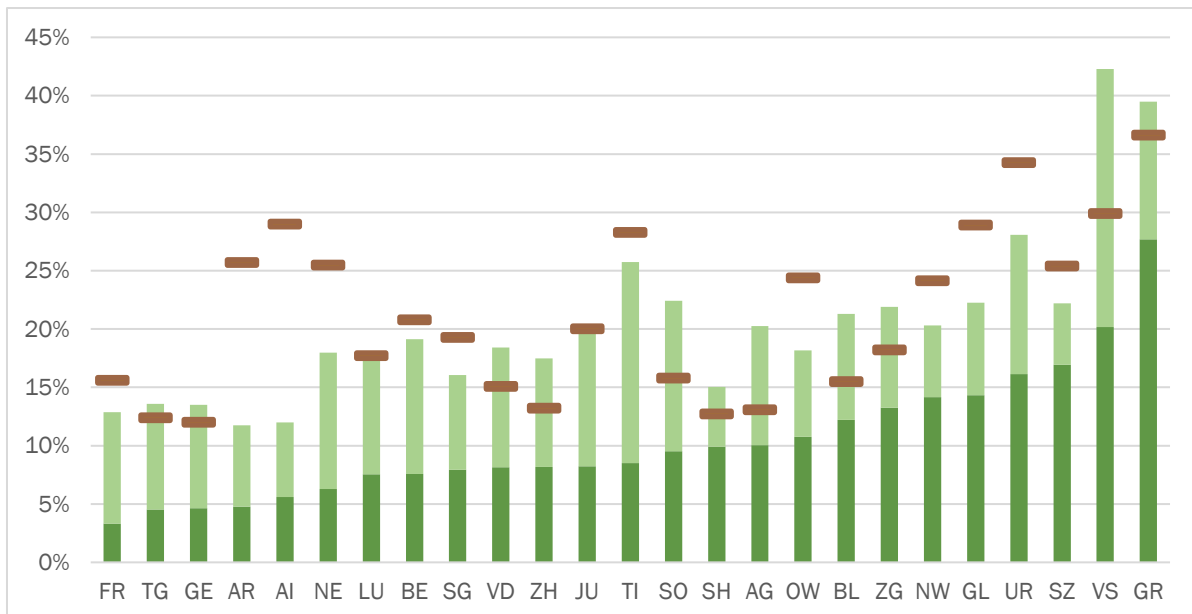


Fig. 1 Les besoins en surfaces de grande valeur pour la biodiversité (selon Schürmann & Hohl 2024) sont représentés par la différence entre la surface des SPB de grande valeur (colonnes vert foncé) et la valeur cible pondérée par zone selon la Conception paysages suisse (marron). Les colonnes vert clair indiquent la surface des SPB sans grande valeur. Données de 2023 (rapport agricole 2024).

SPB de qualité I de grande valeur

Pour certaines espèces cibles OEA ou espèces prioritaires au niveau national (EPN), les SPB de niveau I sont également précieuses si elles répondent aux exigences de ces espèces en matière d'habitat. C'est le cas, par exemple, des prairies extensives et peu intensives dans les zones de montagne avec une date de fauche tardive (1^{er} ou 15 juillet) dans les secteurs où nichent des oiseaux des prairies. Selon la définition des SPB de grande valeur (Schürmann & Hohl 2024, chap. 2, point 4), des périmètres de promotion peuvent être créés dans lesquels ces mesures sont également classées comme SPB de grande valeur². Les présences avérées et potentielles d'oiseaux nichant dans les prairies sont indiquées sur la [carte de potentiel des niches prairiales](#). Dans de tels cas, il convient de s'assurer que les mesures garantissent une promotion efficace des espèces cibles ou des EPN (p. ex. évaluation par une commission spécialisée).

3. Déficits généraux et mesures

Sur la base des besoins d'action en matière de surface et de qualité (chap. 2) ainsi que des objectifs et des espèces cibles et caractéristiques (voir [ici](#)), il convient de définir des mesures appropriées et de grande valeur. **Pour combler un éventuel déficit de surface, il s'agit de créer de nouvelles SPB de grande valeur ou d'améliorer la qualité des SPB existantes.** En principe, les SPB de grande valeur sont à privilégier (cf. Schürmann & Hohl 2024). Outre la surface et la qualité des SPB, leur emplacement est également déterminant pour la promotion efficace des espèces OEA. Différentes approches sont envisageables pour combler ces déficits, par exemple la mise en place de mesures régionales limitées à des périmètres de promotion définis (cf. chap. 5 exemple du Rougequeue à front blanc, ou 4.2 oiseaux nicheurs des prairies) ou l'octroi de contributions supplémentaires afin de favoriser les mesures dans les secteurs déficitaires ou prioritaires (synergies avec l'infrastructure écologique).

² Ces surfaces n'ont pas été prises en compte dans le calcul des besoins en surface et en qualité en raison du manque de données.



La qualité et l'efficacité de chaque mesure visant à promouvoir la faune OEA dépendent au moins des facteurs clés suivants :

- La quantité de surfaces de grande valeur au niveau local et régional, ainsi que leur mise en réseau
- La diversité des types de SPB (sur la parcelle et entre les parcelles)
- Quantité et diversité des structures favorisant la biodiversité (Guntern et al. 2020)
- Méthodes et dates d'exploitation adaptées aux besoins des espèces cibles et caractéristiques
- Emplacement des SPB adapté aux besoins des espèces cibles et caractéristiques
- La durée des mesures (privilégier les mesures pluriannuelles)

Lors de la définition des mesures appropriées, il convient de tenir compte des éléments suivants :

- Les besoins des espèces cibles et des espèces caractéristiques des zones agricoles ne peuvent être simplifiés. Les mesures efficaces répondent à toutes les exigences d'une espèce cible/gilde (espèces ayant des besoins similaires).
- Les mesures visant à promouvoir la biodiversité devraient être de grande valeur et favoriser efficacement les espèces cibles (cf. [Schürmann & Hohl 2024](#)).
- Les mesures de promotion de la qualité du paysage devraient être pluriannuelles et offrir des synergies avec la promotion de la biodiversité (pas de mesures purement paysagère).
- Des mesures efficaces sont nécessaires dans tous les différents habitats (voir chap. 4).

Les conditions préalables à la promotion de la biodiversité varient considérablement d'une région à l'autre. C'est pourquoi une approche régionalisée de la promotion dans les projets BrP est capitale. Dans le cadre des projets BrP, il convient de veiller à ce qu'aucune contribution ne soit versée pour des mesures de faible efficacité, car celles-ci concurrencent les contributions pour des mesures de grande valeur dans la SAU (voir chap. 6).

3.1. Diversité des surfaces de promotion de la biodiversité

Afin d'accroître la diversité biologique en zone agricole, il est important que les SPB soient diversifiées dans les régions. Aujourd'hui, certaines zones sont caractérisées par une forte proportion de prairies extensives, tandis que d'autres types de SPB (p. ex. les SPB sur terres assolées) sont rares. **Dans le cadre des projets BrP, il convient d'accroître la diversité des SPB par région.**

3.2. Structures

Les déficits en structures favorisant la biodiversité sont importants dans les zones agricoles suisses (Guntern et al. 2020, Benz & Jenny 2021). Dans le cadre des projets BrP, la diversité et la quantité de structures sont à favoriser – ou préserver – à trois niveaux :

- Paysage diversifié (cultures et SPB variées)
- Diversité structurelle au sein de la surface (à favoriser par exemple par une exploitation/un entretien échelonné dans les prairies, les jachères, les haies)
- Création de structures favorisant la biodiversité (selon Guntern et al. 2020)

Les mesures BrP devraient être conçues de manière à promouvoir ces trois aspects de la diversité des structures. La diversité des structures devrait être promue dans les SPB et dans les zones exploitées intensivement (p. ex. plantation de groupes d'arbustes dans les pâturages attenants). L'Ordonnance sur les paiements directs offre une marge de manœuvre pour revaloriser les surfaces pauvres en structures et augmenter leur diversité : 20 % des SPB et 1 % des autres surfaces peuvent être occupées par des structures sans déduction de surface. Dans les zones déjà riches en

structures, la protection de celles-ci est d'une importance capitale (cf. 4.3 Région d'estivage). Le « module diversité des structures à l'échelle de l'exploitation » offre une approche pratique pour combler les déficits (Benz & Jenny 2021).

Exemples de mesures efficaces (liste non exhaustive) :

- Contribution au niveau de l'exploitation, si au moins une structure favorisant la biodiversité est présente par hectare sur l'ensemble de l'exploitation (surface totale de l'exploitation sans forêt), ou 1,5 structure favorisant la biodiversité par hectare de SAU dans les ZM II-IV ; analogue à Benz & Jenny 2021). Un système de contribution échelonnées en fonction du nombre de structures serait également approprié (incitations ciblées).
- Contribution pour l'entretien de SPB riches en structures (structures favorisant la biodiversité sur au moins 5 % de la surface d'une SPB).
- Contribution pour la création de structures visant à valoriser les SPB QI (y compris les grandes structures).
- Emplacement des surfaces de promotion de la biodiversité et adaptation régionale.

4. Défis et mesures par habitat

Les paysages agricoles incluent différents types d'habitats. Et chaque habitat abrite des espèces ayant des besoins similaires (guildes). Nous recommandons une mise en œuvre des projets BrP axée sur les habitats. La priorisation des mesures par habitat garantit que les mesures les plus efficaces pour les espèces OEA sont mises en œuvre, ce qui augmente l'efficacité et la motivation.

Nous résumons ci-dessous les principaux déficits et les mesures efficaces pour la promotion des espèces d'oiseaux OEA pour chaque habitat. Duplain & Studer 2024 présentent une liste de mesures adaptées aux habitats les plus importants de la zone de plaine et de collines dans le cadre d'un projet pilote mené dans le canton de Vaud.

4.1. Terres assolées

Les terres assolées sont généralement situées dans des régions au climat favorable, tant pour la production alimentaire que pour de nombreuses espèces animales et végétales. En raison de l'intensification de l'exploitation agricole, les populations d'oiseaux nicheurs ont fortement diminué dans les terres assolées au cours des 20 dernières années (Knaus et al. 2021), en particulier dans le centre et l'est du Plateau (Duplain 2018). Parallèlement, la biomasse et la diversité des espèces d'insectes ont aussi décliné (Widmer et al. 2021), et de nombreuses plantes sauvages des champs figurent sur la Liste rouge des espèces menacées (Bornand et al. 2016). Les animaux des terres assolées ont besoin d'habitats offrant une nourriture suffisante, des sites de reproduction adaptés, des refuges et des sites d'hivernage adéquats. Les SPB de grande valeur sur terres assolées sont adaptées aux besoins de nombreuses espèces animales et végétales. Elles abritent une grande diversité végétale qui sert de base à la diversité faunistique (Hagist et al. 2023). Dans les terres assolées, il convient de favoriser en particulier la guildes des oiseaux nichant dans les champs (p. ex. Alouette des champs, Bruant proyer, Tarier pâtre) et celle des oiseaux nichant dans les haies (p. ex. Bruant jaune, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur).

Actuellement, la part de SPB sur les terres assolées en Suisse dépasse à peine 1 % (OFAG 2024). Des études scientifiques menées en Suisse et à l'étranger montrent toutefois qu'**au moins 5 % de la surface des terres assolées doit être constituée d'habitats de grande valeur écologique** afin de préserver les espèces typiques des champs (Henderson et al. 2012, Oppermann et al. 2020, Jenny et al. 2003, Meichtry-Stier et al. 2014). **Les jachères florales et tournantes, les ourlets sur terres assolées et les bandes semées pour organismes utiles pluriannuelles sont des SPB efficaces dans les terres assolées**, car elles restent en place pendant l'hiver et offrent ainsi un abri et une source

de nourriture à de nombreux animaux tout au long de l'année. Une augmentation des surfaces de SPB de grande valeur dans les terres assolées favorise ainsi la nature, soutient la biodiversité fonctionnelle et, par conséquent, la production alimentaire. Dans le même temps, les SPB des terres assolées favorisent des paysages agricoles riches en structures et variés, ce qui est également positif du point de vue de la qualité du paysage.

L'emplacement des SPB et la densité des structures favorisant la biodiversité sont cruciaux pour les oiseaux nicheurs des terres assolées (Meichtry-Stier et al. 2018, Jenny & Meichtry-Stier 2020). Un **réseau de SPB de grande valeur, disposés en bandes dans ou entre les cultures**, favorise efficacement de nombreuses espèces. Les bandes devraient avoir une largeur minimale de 10 m afin de minimiser le risque de prédation. Les ourlets sur terres assolées et les jachères florales sont souvent pauvres en structures. La création et l'entretien de structures favorisant la biodiversité (p. ex. groupes de buissons, tas de branches, butte de sable) permettent de valoriser davantage les SPB dans les terres assolées. **Aucun arbre ne devrait être planté dans les SPB de grande valeur sur terres assolées** si des espèces d'oiseaux menacées qui évitent les structures élevées, comme l'Alouette des champs, y nichent (Hagist et Schürmann 2023). Les mesures de préservation des ressources dans les surfaces de production peuvent également favoriser la biodiversité, mais elles ne doivent pas être soutenues par les contributions BrP.

Exemples de mesures efficaces (liste non exhaustive) :

- Critère d'entrée pour les exploitations : les mesures BrP sur les terres assolées sont réparties sur l'ensemble de l'exploitation (p. ex. distance minimale entre les mesures) et mises en place à des endroits appropriés (pas le long de la lisière de la forêt ou de routes très fréquentées, pas à proximité d'habitations).
- Contribution annuelle par exploitation lorsque la part de SPB de grande valeur sur les terres assolées atteint au moins 5 % (proportion de la surface de terres assolées de l'exploitation).
- Contribution supplémentaire pour la création et l'entretien de structures favorisant la biodiversité dans les jachères florales et les ourlets sur terres assolées (avec recommandation de reporter l'entretien après le 15 août selon Caillet-Bois et al. 2025).
- Contribution pour la plantation et l'entretien de haies basses épineuses avec bandes herbeuses sur des terres assolées (objectif d'entretien : hauteur max. 5 m, entretien par tronçons au moins tous les 4 ans, plus régulier recommandé).
- Nous recommandons d'autoriser des durées d'engagement longues pour les SPB d'intérêt faunistique, pour autant que les autres critères d'exclusion ne soient pas remplis (p. ex. jachère florale de plus de 8 ans).
- Arbres : la plantation d'arbres dans des paysages ouverts dominés par les terres assolées est souvent en contradiction avec les besoins des espèces animales et végétales typiques des terres assolées. Cette mesure doit donc être examinée de manière critique dans ces régions.

4.2. Prairies (en SAU)

Les prairies et les pâturages peuvent receler une biodiversité exceptionnelle et jouer un rôle important dans la protection et la promotion des oiseaux menacés. Les prairies abritent la guildes des oiseaux nicheurs des prairies (p. ex. Alouette des champs, Alouette lulu, Pipit des arbres, Pipit farlouse, Tarier des prés), la guildes des oiseaux nichant dans les haies (p. ex. Bruant jaune, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur) et la guildes des habitants des vergers (p. ex. Chevêche d'Athéna, Huppe fasciée, Torcol fourmilier, Rougequeue à front blanc).

Exemples de mesures efficaces, valables pour l'ensemble des prairies (liste non exhaustive) :

- Promotion de méthodes d'exploitation favorables à la faune sauvage (sur les SPB et hors SPB ; p. ex. motofaucheuse, faucheuses à barre de coupe, fauche tardive), car l'exploitation des prairies a une influence directe sur la faune ([faucher fûté](#)).



- Critère d'entrée pour les exploitations : renoncer aux faucheuses-conditionneuses et laisser 10 % non fauchés à chaque utilisation sur toutes les prairies SPB de l'exploitation.
- Améliorer la qualité des éléments existants (prairies, pâturages, vergers, surfaces non SPB) en créant des structures favorisant la biodiversité.

Oiseaux nicheurs des prairies

Les oiseaux nichant dans les prairies ne se trouvent désormais pratiquement plus que dans les régions élevées de Suisse. Les espèces diffèrent certes par leurs exigences en matière d'habitat (paysages plus ou moins ouverts, présence de bosquets et de perchoirs, voir Lischer et al. 2025), mais elles ont toutes besoin, pendant la période de reproduction, de prairies étendues fauchées tardivement (pas avant le 1^{er} ou le 15 juillet, selon l'espèce et l'altitude) ou de pâturages à faible pression de pâture. En montagne, les habitats des oiseaux nicheurs des prairies sont soumis à une pression croissante, entre intensification de l'agriculture et projets d'infrastructure d'une part, et abandon de l'exploitation et embroussalement de l'autre. L'intensification de l'exploitation entraîne l'échec de nombreuses nichées, car les prairies sont fauchées avant l'envol des jeunes (Müller et al. 2005, Grüebler et al. 2008, Strebel et al. 2015). De plus, la diversité des plantes et des insectes diminue, ce qui réduit la disponibilité de la nourriture (Britschgi et al. 2006, Strebel et al. 2015). **Dans le cadre des projets BrP, il s'agit d'identifier les secteurs de nidification des oiseaux des prairies.** La [carte de potentiel des nicheurs prairiaux](#) établie par la Station ornithologique suisse (Lischer et al. 2025) sert de base à la définition de ces secteurs. Au sein de ceux-ci, au moins 60 % des prairies devraient être fauchées après l'envol des jeunes oiseaux et non fertilisées, afin de conserver les populations (Grüebler et al. 2015).

Exemples de mesures efficaces (liste non exhaustive) :

- Contribution supplémentaire pour toutes les exploitations qui exploitent des prairies dans un secteur d'oiseaux nichant dans les prairies, à condition qu'au moins 60 % de toutes les prairies du secteur soient fauchées tardivement et ne soient pas ou peu fertilisées (fumier) (date de fauche selon l'OPD pour les SPB, ou selon l'aperçu dans Zellweger et al. in prep.).
- Contribution pour l'entretien des prairies et pâturages embuissonnés dans les zones de montagne III et IV et dans la région d'estivage.
- Arbres : dans les secteurs de nidification des oiseaux des prairies, la plantation d'arbres est généralement incompatible avec les besoins des espèces animales et végétales qui y vivent (exception : Pipit des arbres). Cette mesure doit donc être examinée de manière critique dans ces secteurs.

Oiseaux nichant dans les haies

Dans les paysages agricoles par ailleurs ouvertes, les haies offrent un abri à de nombreuses espèces animales, des sites de nidification et des postes de chasse. Cependant, de nombreuses espèces, en particulier la plupart des oiseaux nichant dans les haies, trouvent une grande partie de leur nourriture dans les habitats environnants. Les haies servent également de corridors de déplacement pour les espèces migratrices, dont de nombreux petits animaux.

Les haies basses sont particulièrement favorables aux oiseaux OEA nichant dans les haies. Elles ont idéalement une hauteur maximale de 3 à 5 m (Duplain & Studer 2024), une forte proportion d'épineux (au moins 20 %), un manteau arbustif dense et diversifié et une forte proportion de vieux bois et de bois mort. Les haies basses peuvent également être interrompues et divisées en plusieurs sections. Souvent, l'entretien des haies est insuffisant (trop rare ou uniquement latéral), ce qui entraîne la formation de haies hautes et la disparition des espèces d'oiseaux OEA (Pie-grièche écorcheur, Fauvette des jardins, etc.).

Exemples de mesures efficaces (liste non exhaustive) :

- Contribution pour la plantation et l'entretien de haies basses épineuses avec bandes herbeuses (objectif d'entretien : hauteur max. 5 m, entretien par sections au moins tous les 4 ans, plus régulier recommandé)
- Contribution au rajeunissement des haies hautes et arborescentes (en préservant les arbres-habitats) et à la revalorisation des haies existantes.

Oiseaux des vergers

Certaines espèces d'oiseaux OEA préfèrent les vergers comme habitat. Les vergers de grande valeur se caractérisent par un peuplement clairsemé, la présence de vieux et jeunes arbres fruitiers haute-tige, des prairies et des pâturages extensifs ainsi qu'une grande diversité de structures. L'exploitation des herbages (extensive, échelonnée, clairsemée) ainsi que la présence de sites de nidification appropriés (cavités d'arbres, nichoirs) et de structures favorisant la biodiversité (groupes de buissons, tas de branches, etc.) sont importants pour le Rougequeue à front blanc, la Chevêche d'Athéna, le Torcol fourmilier et la Huppe fasciée. La disponibilité et l'accessibilité de la nourriture (insectes, campagnols) au sol sont particulièrement importantes (voir Schaub et al. 2008). **Il convient de définir les régions où promouvoir les oiseaux des vergers et d'y mettre en œuvre des mesures répondant aux besoins des espèces cibles (p. ex. plantation d'arbres).**

Exemples de mesures efficaces (liste non exhaustive) :

- Contribution à l'entretien des vieux arbres fruitiers haute-tige et des arbres habitats (diamètre du tronc d'au moins 20 cm), pour autant que de jeunes arbres soient présents sur la même parcelle.
- Contribution pour la création de structures favorisant la biodiversité dans les vergers.
- Contribution supplémentaire pour la mise en place de prairies ou de pâturages extensifs dans le verger.
- Mesures de promotion spécifiques (voir chap. 5).

4.3. Région d'estivage

La région de montagne est le trésor écologique du pays. De nombreuses espèces animales et végétales autrefois courantes dans les plaines trouvent aujourd'hui refuge en montagne. Outre les insectes (p. ex. diverses sauterelles et papillons diurnes), cela vaut également pour de nombreuses espèces d'oiseaux OEA (p. ex. nicheurs des prairies, Coucou gris). Pour d'autres, les zones de haute montagne et la région d'estivage ont toujours été les seuls habitats (p. ex. le Pipit spioncelle).

Comme la région d'estivage se trouve en dehors de la SAU, seules quelques mesures de promotion y sont actuellement soutenues par la Confédération. **La région d'estivage doit avant tout être protégée contre l'intensification.** Il convient donc de préserver les structures existantes (buissons, haies, blocs de rochers, murs et tas de pierres) et d'interdire l'utilisation de broyeurs et de gyro-broyeurs. Parallèlement, il s'agit d'empêcher l'apport d'azote (y compris l'utilisation d'aliments concentrés pour le bétail) et l'utilisation d'herbicides et de pesticides. Les techniques nuisibles à la biodiversité (p. ex. l'ensilage) devraient également être interdites. Ces mesures sont à mettre en œuvre dans toute la zone d'estivage et pas seulement sur les « surfaces de promotion de la biodiversité ».

Dans le cadre des projets BrP, il convient en outre de veiller à ce **qu'aucune contribution ne soit versée pour des mesures de faible valeur dans la région d'estivage qui concurrencent les contributions pour des mesures de grande valeur dans la SAU.** Les conditions de base pour l'octroi des contributions devraient en outre être l'absence de modifications du terrain, l'exploitation des



surfaces inventoriées conformément au contrat de protection de la nature (PPS) et l'absence d'ensemencement avec des semences non adaptées au site.

Exemples d'approches efficaces (liste non exhaustive) :

- Les surfaces inventoriées sont exploitées conformément au contrat de protection de la nature (PPS).
- Pas de modifications du terrain
- Pas d'ensemencement avec des semences non adaptées au site
- Pas d'apport d'engrais (y compris de chaux)
- Renoncement aux herbicides
- Teneur élevée en fumier
- Accès difficile – sans route carrossable
- Proportion élevée de surfaces de grande valeur écologique par alpage
- Élevage de plusieurs catégories d'animaux
- Contribution d'entretien pour le maintien ouvert des zones en friche (intervention ponctuelle)
- Promotion des oiseaux nicheurs dans les prairies (pâturage extensif, fauche tardive, cf. 4.2).

4.4. Vignobles

Grâce à leur situation climatique privilégiée, les vignobles ont un très fort potentiel pour la biodiversité. Cependant, la qualité de l'habitat de l'Alouette lulu, du Bruant zizi, de la Huppe fasciée, du Torcol fourmilier et d'autres espèces s'est considérablement détériorée en raison de la suppression de structures naturelles précieuses et de l'utilisation intensive de pesticides de synthèse.

Pour favoriser la biodiversité, il est essentiel d'augmenter la part des SPB dans le vignoble, de créer des structures et de mettre en œuvre d'autres mesures de base (p. ex. enherbement de l'ensemble du vignoble adapté aux besoins des espèces cibles, réduction du broyage). Il convient en outre de réduire l'utilisation d'herbicides et de fongicides de synthèse.

Exemples de mesures efficaces (liste non exhaustive) :

- Création et entretien de structures favorisant la biodiversité dans les vignobles ou à proximité immédiate
- Création de SPB non viticoles (p. ex. prairies extensives riches en structures ou bandes herbeuses le long des cours d'eau)
- Gestion alternée des interlignes des surfaces viticoles non SPB
- Promotion de la flore du vignoble (géophytes)
- Soutien à la mise en place de SPB de grande valeur (p. ex. jachères, prairies fleuries)

4.5. Autres habitats

Outre les habitats mentionnés, d'autres habitats présentent également des déficits, notamment :

- Pâturages boisés, forêts clairsemées :
 - o Peu de surfaces en Suisse jusqu'à présent
 - o La part de ces surfaces est à renforcer, en particulier dans le Jura et dans les Préalpes / Alpes
- Terres assolées humides
 - o De nombreux paysages agricoles humides et anciens sols marécageux continuent d'être drainés afin de permettre une exploitation agricole. Le drainage prive non

seulement de leur milieu vital de nombreuses espèces animales liées à une humidité variable, mais il nuit également au climat.

- La remise en eau et la création de cultures humides ou de dépressions inondables, y compris d'éventuelles méthodes d'exploitation alternatives (paludiculture, pâturage extensif), sont à envisager sur ces sites, en particulier si des drainages doivent être assainis.
- Autres cultures spéciales
- Espace réservé aux eaux, prairies riveraines et zones tampons

5. Mesures régionales avec périmètre de promotion – exemple du Rougequeue à front blanc

La [directive](#) CBrP (OFAG 2025) prévoit une « contribution supplémentaire dans une zone de promotion ». Cette approche peut être utilisée pour promouvoir localement des espèces OEA dont la répartition est clairement délimitée, à l'aide de mesures ciblées. Ci-après, l'exemple du Rougequeue à front blanc en Suisse orientale présente une démarche possible.

Le Rougequeue à front blanc est un habitant typique des vergers hautes-tiges. En raison notamment de la disparition de nombreux vergers, il figure sur la Liste rouge et sur la liste des espèces prioritaires du programme de conservation des oiseaux en Suisse. Le Rougequeue à front blanc a disparu de la plupart des vergers restants du Plateau. Sa présence se limite à quelques zones bien délimitées. En Suisse orientale, l'espèce a disparu de la majeure partie du Plateau, à l'exception de la région autour d'Egnach (TG) et de Muolen (SG), où une petite population a pu se maintenir. Cette région est connue pour ses vastes vergers hautes-tiges. La culture de fruits à jus et de table y reste une activité agricole importante. Dans le cadre d'un projet commun des cantons de Thurgovie et de Saint-Gall, de la commune de Muolen et de la Station ornithologique, des mesures de promotion spécifiques en faveur du Rougequeue à front blanc sont mises en œuvre depuis 2017 en collaboration avec les agriculteurs.

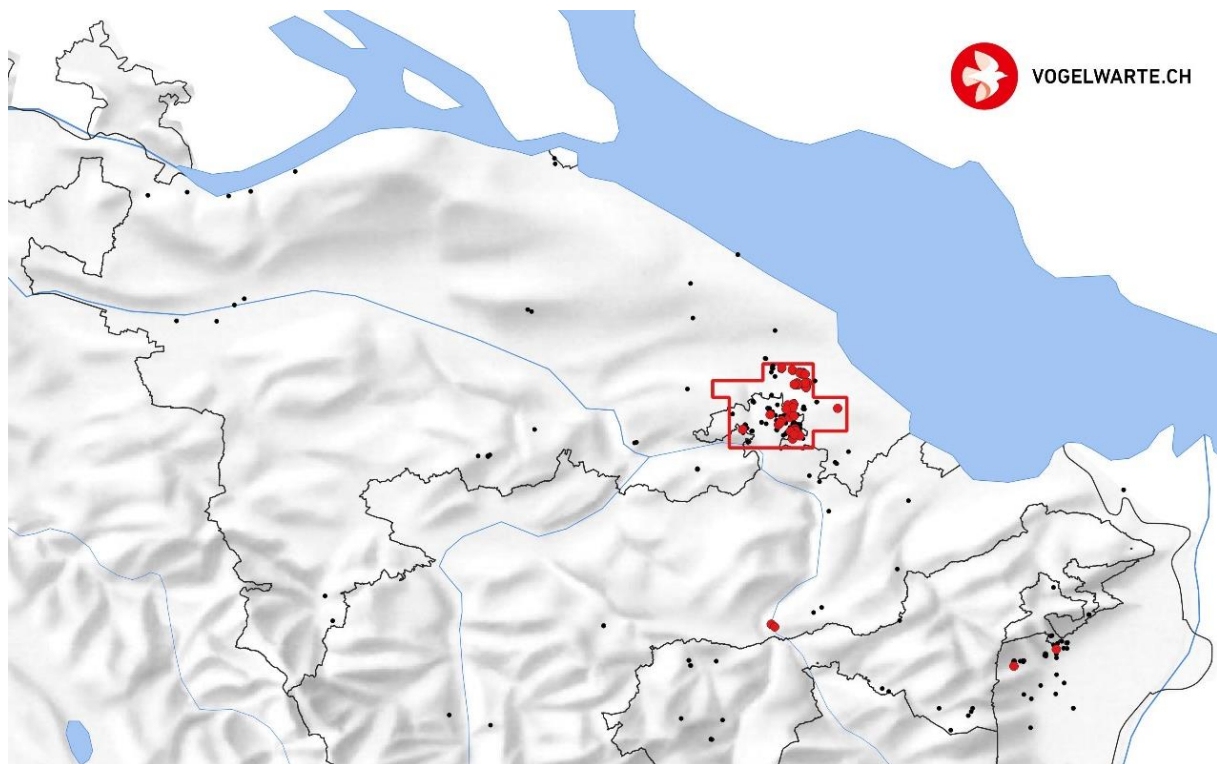


Fig. 2 Preuves de nidifications possibles (noires) et certaines (rouges) du Rougequeue à front blanc dans les cantons de Thurgovie et de Saint-Gall entre 2013 et 2024. Le périmètre d'action possible pour la mesure spécifique « gestion échelonnée » est encadré en rouge. Carte de fond © swisstopo



Dans les vergers hautes-tiges, le Rougequeue à front blanc manque souvent de zones de chasse appropriées offrant constamment une végétation courte ou du sol nu où il peut trouver sa nourriture. En raison de l'exploitation uniforme, ces zones sont soit inexistantes, soit présentes en abondance, par exemple lorsque la fauche est pratiquée sur toute la surface. La mesure « gestion échelonnée » des herbages dans les vergers créer une mosaïque de végétation haute et basse à petite échelle. Cette mosaïque améliore la disponibilité de la nourriture pour le Rougequeue à front blanc pendant toute la saison de reproduction. De plus, des nichoirs spécialement conçus pour cette espèce ont été installés. Ils sont volontiers acceptés par ce rougequeue, à condition que l'habitat soit approprié, avec suffisamment de nourriture. D'autres mesures, telles que la plantation de groupes de buissons, la conservation d'arbres habitats ou la création de prairies fleuries et de bandes refuges, favorisent la diversité structurelle et la biodiversité en général. La mesure « gestion échelonnée » et la mise en place de nichoirs spécifiques au Rougequeue à front blanc ne sont toutefois efficaces que là où il niche encore régulièrement. En dehors des grands vergers, cette mesure n'est pas adaptée à la promotion de la plupart des autres espèces d'oiseaux OEA. C'est pourquoi la mesure « gestion échelonnée » pourrait être mise en œuvre à titre régional dans certains périmètres de promotion spécifiques de Suisse orientale (fig. 2). Cette approche est également envisageable pour favoriser d'autres guildes ayant des exigences spécifiques en matière d'habitat (p. ex. oiseaux nichant dans les prairies, Vanneau huppé) et pour lesquelles des mesures ciblées à certaines espèces ont été définies.

6. Budget

À l'avenir, un budget cantonal plafonné sera disponible pour le versement des contributions BrP. Cette modification aura pour conséquence que les mesures à faible efficacité concurrenceront encore plus les mesures de grande valeur. Il est donc d'autant plus important d'utiliser les moyens de manière efficiente en misant sur des mesures efficaces. Parallèlement, il convient de concevoir un système de contributions qui permette une évolution positive sans que les exploitations qui ont fourni des efforts ne soient pénalisées financièrement les années suivantes en raison de réductions des contributions. Les contributions des SPB de grande valeur doivent être calculées de manière à compenser les coûts supplémentaires et les pertes de revenus des exploitants. En même temps, les contributions doivent servir d'incitation à combler les déficits (surface, qualité, emplacement). On pourrait également envisager un système de bonus par exploitation, dans lequel des contributions plus élevées pourraient être accordées par paliers. Ceci selon le principe « plus de prestations – plus de contributions » (cf. par exemple Duplain & Studer 2024).

Contact

Nous vous conseillons volontiers dans l'organisation de projets BrP et la définition de mesures de grande valeur.

Station ornithologique suisse, unité milieu agricole

Hubert Schürmann, hubert.schuermann@vogelwarte.ch

Simon Hohl, simon.hohl@vogelwarte.ch

Bibliographie

Benz, R. & M. Jenny (2021): Kriterien für die Strukturvielfalt auf Landwirtschaftsbetrieben – Entwicklung eines Betriebsmoduls Strukturvielfalt. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.

Bornand, C., A. Gygax, P. Juillerat, M. Jutzi, A. Möhl, S. Rometsch, L. Sager, H. Santiago & S. Eggenberg (2016) : Liste rouge Plantes vasculaires. Espèces menacées en Suisse. L'environnement pratique n° 1621. Office fédéral de l'environnement, Berne et Info Flora, Genève.

Caillet-Bois, D., B. Weiss, R. Benz, B. Stäheli, A. Gramlich, L. Bernasconi & J. Schoop (2025) : Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole – Exigences de base et niveaux de qualité. Conditions – charges – contributions. 13^e édition 2025. Agridea, Lausanne.

Chevillat, V., O. Balmer, S. Birrer, V. Doppler, R. Graf, M. Jenny, L. Pfiffner, C. Rudmann & J. Zellweger-Fischer (2012) : Plus de surfaces de compensation écologique et de meilleure qualité grâce au conseil. Recherche Agronomique Suisse 3, 104–111.

Duplain, J. (2018) : L'avifaune déchante dans les champs. p. 428-429 in : Knaus, P., S. Antoniazza, S. Wechsler, J. Guélat, M. Kéry, N. Strebel & T. Sattler (éd.) : Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013–2016. Distribution et évolution des effectifs des oiseaux en Suisse et au Liechtenstein. Station ornithologique suisse, Sempach

Duplain, J. & J. Studer (2024) : Promotion de mesures à haute biodiversité dans les réseaux écologiques du canton de Vaud – Projet pilote en faveur de l'avifaune en zone de plaine. Station ornithologique suisse, Sempach.

Gunter, J., D. Pauli & G. Klaus (2020): Biodiversitätsfördernde Strukturen im Landwirtschaftsgebiet. Bedeutung, Entwicklung und Stossrichtungen für die Förderung. Forum Biodiversität Schweiz der Akademie der Naturwissenschaften SCNAT, Bern.

Grüebler, M. U., H. Schuler, M. Müller, R. Spaar, P. Horch & B. Naef-Daenzer (2008): Female biased mortality caused by anthropogenic nest loss contributes to population decline and adult sex ratio of a meadow bird. Biol. Conserv. 141: 3040–3049.

Grüebler, M. U., H. Schuler, R. Spaar & B. Naef-Daenzer (2015): Behavioural response to anthropogenic habitat disturbance: Indirect impact of harvesting on whinchat populations in Switzerland. Biol. Conserv. 186: 52-59. DOI: 10.1016/j.biocon.2015.02.031.

Hagist, D., S. Birrer & H. Schürmann (2023) : Fonctions écologiques des surfaces de promotion de la biodiversité sur terres assolées. Fiche Info SPB sur terres assolées. Station ornithologique suisse, Sempach

Hagist, D. & H. Schürmann (2021) : Agroforesterie et oiseaux nicheurs – Opportunités et conflits. Fiche Info. Station ornithologique suisse, Sempach.

Henderson, I. G., J. M. Holland, J. Storkey, P. Lutman, J. Orson & J. Simper (2012): Effects of the proportion and spatial arrangement of un-cropped land on breeding bird abundance in arable rotations. J. Appl. Ecol. 49: 883–891. doi.org/10.1111/j.13652664.2012.02166.x

Jenny, M., B. Josephy & B. Lugin (2003): Ökologische Aufwertungsmassnahmen in Ackerbaugeländen und ihre Auswirkungen auf ausgewählte Brutvogelarten. S. 151-155 in: Oppermann, R. & H. U. Gujer (Hrsg.): Artenreiches Grünland, bewerten und fördern: MEKA und ÖQV in der Praxis. Ulmer, Stuttgart.

Jenny, M., Studer, J. & A. Bosshard (2018): Evaluation Vernetzungsprojekte. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.

Jenny, M. & K. Meichtry-Stier (2020): Evaluation kantonales Vernetzungsprojekt Klettgau. Bericht im Auftrag des Planungs- und Naturschutzamtes (PNA) des Kantons Schaffhausen, Schweizerische Vogelwarte.

Knaus, P., S. Antoniazza, V. Keller, T. Sattler & N. Strebel (2021) : Liste rouge des oiseaux nicheurs. Espèces menacées en Suisse. L'environnement pratique n° 2124. Office fédéral de

l'environnement, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach.

Lischer, C., N. Huber, S. Michler & U. G. Kormann (2025) : Cartes de potentiel des nicheurs prairiaux dans les régions de montagne et d'estivage. Informations et instructions pour l'utilisation des cartes. Station ornithologique suisse, Sempach.

Meichtry-Stier, K. S., M. Jenny, J. Zellweger-Fischer & S. Birrer (2014): Impact of landscape improvement by agri-environment scheme options on densities of characteristic farmland bird species and brown hare (*Lepus europaeus*). *Agricult. Ecosyst. Environ.* 189: 101–109. DOI: 10.1016/j.agee.2014.02.038.

Meichtry-Stier, K., J. Duplain, M. Lanz, B. Lugrin & S. Birrer (2018): The importance of size, location, and vegetation composition of perennial fallows for farmland birds. *Ecol. Evol.* 8: 9270-9281. DOI: 10.1002/ece3.4420.

Müller, M., R. Spaar, L. Schifferli & L. Jenni (2005): Effects of changes in farming of subalpine meadows on a migrant bird, the whinchat (*Saxicola rubetra*). *J. Ornithol.* 146: 14–23.

OFAG (éd.) (2024) : Rapport agricole 2024 de l'Office fédéral de l'agriculture. Office fédéral de l'agriculture, Berne.

OFAG (2025) : Directive Contribution à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage (CBrP). Version 1.1 du 30 avril 2025, Office fédéral de l'agriculture, Berne.

OFEV (2020) : Conception paysage suisse. Paysage et nature dans les domaines politiques de la Confédération. État de l'environnement n° 2011. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne.

OFEV & OFAG (2008) : Objectifs environnementaux pour l'agriculture. A partir de bases légales existantes. Connaissance de l'environnement n° 0820. Office fédéral de l'environnement (OFEV) et office fédéral de l'agriculture (OFAG), Berne.

OFEV & OFAG (2016) : Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Rapport d'état 2016. Connaissance de l'environnement n° 1633. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne et Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Berne.

Oppermann, R., S. C. Pfister & A. Eirich (Hrsg.) (2020): Sicherung der Biodiversität in der Agrarlandschaft – Quantifizierung des Massnahmenbedarfs und Empfehlung zur Umsetzung. Institut für Agrarökologie und Biodiversität (IFAB), Mannheim.

Schaub, M., N. Zbinden, N. Martinez, M. Maurer, A. Ioset, R. Spaar, N. Weisshaupt & R. Arlettaz (2008): Vögel brauchen lückige Vegetation zur Nahrungssuche. Faktenblatt. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.

Schürmann, H & S. Hohl (2024) : Surfaces de promotion de la biodiversité de grande valeur écologique et objectifs quantitatifs de surface. Station ornithologique suisse, Sempach.

Strebel, G., A. Jacot, P. Horch & R. Spaar (2015) : Effects of grassland intensification on Whinchats *Saxicola rubetra* and implications for conservation in upland habitats. *Ibis* 157 : 250–259.

Walter, T., S. Eggenberg, Y. Gonseth, F. Fivaz, C. Hedinger, G. Hofer, A. Klieber-Kühne, N. Richner, K. Schneider, E. Szerencsits & S. Wolf (2013) : Opérationnalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture. Domaine espèces cibles et caractéristiques, milieux naturels (OPAL). ART-Schriftenreihe 18. Agroscope, Tänikon.

Widmer, I., R. Mühlethaler, B. Baur, Y. Gonseth, J. Guntern, G. Klaus, E. Knop, T. Lachat, M. Moretti, D. Pauli, L. Pellissier, T. Sattler & F. Altermatt (2021): Insektenvielfalt in der Schweiz: Bedeutung, Trends, Handlungsoptionen. Akademie der Naturwissenschaften Schweiz, Bern. doi.org/10.5281/zenodo.5144739.